

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1^o.—Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, tous les Mandemens et Ordonnances des Evêques, ainsi que les autres lois canoniques, jusqu'à ce jour en force dans notre Diocèse; et en particulier celui de notre Illustre Prédécesseur du quinze Septembre mil-huit-cent-trente-six et tous les autres ainsi que les Circulaires qui ont été publiées depuis cette époque.

2^o.—Nous renouvelons de même et confirmons tous les pouvoirs et facultés spirituelles qui ont été donnés par écrit, et non révoqués, par les Supérieurs Ecclésiastiques, soit au dedans, soit au dehors de ce Diocèse.

3^o.—En vertu d'un Indult du sept Janvier mil-huit-cent-trente-huit, accordé pour un an à compter de la mort de notre Illustre Prédécesseur, nous renouvelons pour ce même espace de temps, en faveur de tous les Prêtres approuvés dans ce Diocèse, ainsi que de ceux qui le seraient par la suite, la faculté de donner aux Fidèles *in articulo mortis* la Bénédiction et l'Indulgence plénière, selon la formule prescrite par Benoit XIV d'heureuse mémoire, et usitée jusqu'à ce jour en ce pays.

4^o.—Nous vous faisons part d'un Indult du St. Siège du 23 Février de cette année, qui étend à la Cathédrale et aux autres Eglises et Oratoires publics de ce Diocèse la faculté réservée aux Eglises Paroissiales dans lesquelles seules les Fidèles associés à la Propagation de la Foi pouvaient jusqu'ici gagner les Indulgences plénières accordées par le Souverain Pontife à cette pieuse Association: pourvu qu'ils remplissent toutes les autres conditions expliquées dans les Règles de la dite Association.

SERA le Présent MANDEMENT lu et publié en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, au Prône dans toutes les Eglises Paroissiales, et dans celles où se célèbrent les Offices publics, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre Secrétaire, le trois Mai mil-huit-cent-quarante.

✠ IG. Eveque de Montreal.

L. + S.

Par Monseigneur,

A. F. TRUTEAU, Ptre., Secrétaire.

(Pour Copie.)

A. F. Truteau, Ptre. Secrétaire